

A.R.L
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
2 rue Louis Blériot
78130 Les Mureaux
931 074 488 RCS Versailles

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19/08/2026
--

Le dix-neuf août deux mille vingt-six, à 10 heures, Paris

Monsieur Filipe Miguel CORREIA DE CASTRO

Associé unique et seul Président de la Société **A.R.L**,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Agrément de l'associé et modification corrélative de l'article « Capital social » des statuts
- Remplacement du président, nomination du nouveau président et modification corrélative de l'article « Nomination du Président » des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIÈRE DECISION - AGREMENT D'ASSOCIE

L'associé unique décide d'autoriser la cession d'actions envisagée par

Monsieur Filipe Miguel CORREIA DE CASTRO

Demeurant 72 rue du Colonel de Rochebrune - 92380 Garches

Né le 01/02/1990 à Porto (PORTUGAL)

De nationalité Portugaise

et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 15 des statuts :

Monsieur Mohammed BOUJEMAAOUI

Demeurant 46 avenue de Beaujeu - 78990 Elancourt

Né le 27/07/1998 à Berkane (MAROC)

De nationalité Française

**DEUXIÈME DECISION - REMPLACEMENT DU PRESIDENT - NOMINATION DU
NOUVEAU PRESIDENT**

L'associé unique décide de prendre acte de la démission de **Monsieur Filipe Miguel CORREIA DE CASTRO** de ses fonctions de Président à compter du 19/08/2026.

L'associée unique prend acte de la nomination en qualité de nouveau Président, en remplacement de **Monsieur Filipe Miguel CORREIA DE CASTRO** :

Monsieur Mohammed BOUJEMAAOUI, né le 27/07/1998 à Berkane de nationalité Française demeurant 46 avenue de Beaujeu - 78990 Elancourt, pour une durée indéterminée à compter du 19/08/2026.

Monsieur Mohammed BOUJEMAAOUI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Mohammed BOUJEMAAOUI est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Monsieur Mohammed BOUJEMAAOUI représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Mohammed BOUJEMAAOUI a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

**TROISIÈME DECISION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 32 “NOMINATION DU
PRESIDENT”**

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession d'actions autorisée sous la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 32 des statuts, à l'effet de remplacer le nom de l'ancien Président par celui du nouveau désigné sous la résolution qui précède :

« Article 32 - Nomination du Président

Le Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

Monsieur Mohammed BOUJEMAAOUI

Demeurant 46 avenue de Beaujeu - 78990 Elancourt

Né le 27/07/1998 à Berkane (MAROC)

De nationalité Française

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. »

QUATRIÈME DECISION - MISE EN HARMONIE DES STATUTS

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

« **ARTICLE 8 - Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de 500 euros.

Il est divisé en 100 actions de 5 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie, attribuées en totalité à **Monsieur Mohammed BOJEMAAOUI**. »

CINQUIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique
Monsieur Filipe Miguel CORREIA DE CASTRO

Signé par Filipe CORREIA
Le 19 août 2026

Signed with
Universign doc_PzV0
tx_xnB7VXG1xPD8